



La Communauté de communes
des Aspres



THUIR PRIMAIRE

Projet Pédagogique

A.L.S.H : 6/10 ANS

2022/2023

EXTRASCOLAIRE PRIMAIRE
ET PERISCOLAIRE MERCREDIS

MATEO Alexandra, directrice périscolaire et extrascolaire primaire
06 46 06 08 56 / alexandra.mateo@laligue66.org



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES	3
LA VILLE DE THUIR	3
LES PARTENAIRES	3
LES OBJECTIFS EDUCATIFS	4
LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	4
LES OBJECTIFS GENERAUX PERISCOLAIRE	5
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PERISCOLAIRE ALAE	5
LES MOYENS D'EVALUATION	6
ACTIONS A MENER	6
DESCRIPTION DE LA JOURNÉE TYPE PERISCOLAIRE ALAE	6
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	7
TAUX REGLEMENTAIRES D'ENCADREMENT	7
ROLE DE L'EQUIPE DE DIRECTION	7
ROLE DES ANIMATEURS	8
SANTE	8
LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS	9
A SAVOIR	9
PROTOCOLES	9
ANNEXE	II

I/ PRÉSENTATION

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, Brouilla, Caixas, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Villemolaque).

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 20 000 habitants, dont environ 1900 enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires.

Depuis le 1er janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire

- à Thuir avec un accueil maternel (3 à 6 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (mercredis et vacances scolaire, sauf vacance de décembre)
- à Banyuls des Aspres où l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (mercredis et vacances scolaire sauf vacance de décembre)
- à Trouillas où l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (mercredi et vacances scolaires sauf vacance de décembre)

LA VILLE DE THUIR

La ville de Thuir est le centre économique des Aspres, forte de 7500 habitants, elle est le chef-lieu d'un canton de 17 communes et le siège de la Communauté de communes des Aspres rassemblant 19 communes. Deux écoles maternelles et deux écoles primaires se partagent environ 700 enfants.

LES PARTENAIRES

La Ligue de l'Enseignement est co-gestionnaire des ACM extrascolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

Les objectifs du projet éducatif de l'association qui sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :

- Laïcité
- Diversité/Egalité
- Démocratie
- Emancipation/Socialisation
- Solidarité/Engagement
- Citoyenneté

La Mairie de Thuir met à disposition des locaux préfabriqués situés chemin de Salaou et des locaux des deux écoles élémentaires en s'assurant du respect des normes de sécurité du bâtiment.

ALSH Primaire

- 4 salles d'activités. (Cuisine, ludothèque art visuel, expression)
 - 1 salle informatique.
 - 1 grand préau.
- 1 cour de récréation. Spacieuse et ombragée.
 - 1 plateau sportif.
 - Des sanitaires.
- 1 salle d'animateur et bureau.

La Direction Départementale de la Cohésion Social et la Protection Maternelle et infantile fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM

La Caisse d'Allocation Familiale est un partenaire important, qui aide au financement de l'ACM et fixe aussi un cadre réglementaire.

Les familles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM.

Les associations locales et structures éducatives qui favorisent l'éducation des enfants sur le temps extrascolaire sont également étroitement associées à nos projets et à notre conception du bien être de l'enfant allant vers une éducation partagée.

2/ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Le service enfance de la communauté des communes des Aspres et la ligue de l'enseignement ont comme objectifs communs de :

- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure ».
- Intégration dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Sensibiliser les enfants à la différence.
- Faciliter à tous les enfants de la communauté de communes des aspres, l'accès à l'accueil de loisirs.
- Favoriser l'autonomie, la sociabilisation et la responsabilisation de l'enfant.
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction, (argent, disponibilité des parents, différence physique...)
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité.
- Agir pour la laïcité
- Favoriser un fonctionnement démocratique
- Faire vivre la mixité sociale
- Développer la formation des animateurs
- Être acteur de l'économie sociale

3/ LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'accueil de loisirs est un espace ludo-éducatif et d'ouverture au champ du possible où l'enfant peut s'épanouir.

Notre démarche éducative doit prendre en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. Mais également dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial.

Nous mettrons en œuvre tout notre savoir-faire afin de faire vivre à chaque enfant des vacances amusantes et mémorables. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure. Nous mettrons en place un programme d'activité adapté aux rythmes de vacances et non « scolaire », donc en respectant des temps de repos, ainsi que des temps d'activité au choix. Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant ce temps d'amusement et de distraction tout en apprenant à respecter les règles de la vie collective. Permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société

C'est dans cette démarche éducative que l'équipe d'animation se réunira deux fois avant chaque cycle, afin de le mettre en place dans les meilleures conditions. Ainsi tous les outils seront à disposition pour le bon déroulement des accueils de loisirs, et donc permettre une évaluation efficace en fin de cycle. Des réunions pédagogiques se tiendront toutes les semaines d'ouverture, les vendredis soir.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Éducatif Du Territoire de la communauté de communes des Aspres, du projet éducatif de la ligue de l'enseignement et du projet d'école de Thuir auquel les accueils de loisirs sont rattachés.

4/ LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'EXTRASCOLAIRE

- Développer des actions de partenariat les associations locales et les familles
- Proposer une multitude d'activités sportives et culturelles.

Cela consiste à proposer des activités riches et variées visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...). L'extrascolaire insiste sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. C'est aussi inscrire les activités extrascolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les associations locales, sportives et culturelles, Mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

La famille, une place importante dans le parcours de l'enfant, la parentalité à pour idée de renforcer les parents dans leurs compétences et les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parent/enfants et de réflexions pédagogiques.

• Entrer dans une démarche éco-responsable

La promotion des valeurs citoyennes et de la défense de l'environnement sont un des enjeux majeur de notre politique éducative. Nous développerons nos actions éco-responsables au- tour de 3 axes :

1. **La citoyenneté** : Promouvoir des attitudes et des comportements collectifs et indivi- duels citoyens.
2. **L'environnement** : S'engager à mettre en œuvre un programme de gestion écolo- gique et à l'utiliser comme support pédagogique dans ses activités. Tout en sensibi- lisant sur le gaspillage de l'eau, la biodiversité, l'écosystème...
3. **Le développement durable** : être un acteur du développement de son territoire en privilégiant le maintien d'activités locales, sociales, économiques et culturelles, les arts, le sport.

5/ LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET COMMUN DE L'EXTRASCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE

- Lutter contre la sédentarité (opération manger /bouger) avec l'UFOLEP, jeux partagés avec les parents dans les ACM en fin de journée.
- Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, périscolaire et ACM (biodiversité, tri sélectif ...) ambassadeurs du tri.
- Développer l'esprit critique et d'analyse à travers la culture et les spectacles, affiches,films, grand jeu...
- Plus impliquer les parents dans les actions du service enfance et participer active- ment à la semaine des familles.
- Échange intergénérationnel, avec les personnes âgées de Thuir et de l'EHPAD. (Dif- férentes actions, rencontres, du dessin, des arts...).
- Potager, échange avec la classe ULIS de l'école Jules Ferry de Thuir, avec les personnes âgées, échange de savoir-faire.
- Logo des Saventuriers pour les aventures en plein nature (Voir en annexe).
- Formation des équipes d'encadrement
- Renforcer notre collaboration avec les écoles.
- Participer à l'expérimentation DDCCS, éducation nationale, associations populaires sur la continuité éducative.
- Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi :
 - Les associations (sportives et culturelles)
 - Les écoles (projet d'école), actions communes (kermesses, nettoyage...)
 - Services institutionnels (EHPAD, médiathèque, bibliothèque, musée, ré- serves naturelles)
- Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux en lien avec le thème principal, en remobilisant des savoirs scolaires et suscitant l'intérêt des apprentissages.
- Proposer des actions passerelles avec le centre de loisirs maternelles de Thuir et le Point Information Jeunesse autour d'activité ludique.

Les plannings d'activités pourront être consultés sur l'accueil de loisirs ou sur www.cc-aspres.fr/

ACTIVITES :

Thèmes et axes de travail développés dans le projet pédagogique lors des différentes vacances.

Vacances Automne

- Éco-citoyenneté : découverte de la faune et la flore
- Développer les actions autour de la parentalité.

Vacances hiver

- Découverte des différents jeux d'hiver et de ses pratiques
- Rencontre intergénérationnel
- Découverte de la nature en hiver

Vacances printemps

- Encourager les activités autour de l'art.
- Pratique du théâtre, de la musique

Vacances été

- Développer et pratiquer les jeux d'eaux
- Le cycle de l'eau, un élément à protéger
- La nature et ses richesses, le cycle de l'eau
- Découvrir le patrimoine Catalan
- Des ateliers intergénérationnels

6 / LES MOYENS D'ÉVALUATION

- Dans un premier temps, nous pouvons évaluer de manière orale et ludique le ressenti des enfants avec la mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine comme le jeu des émotions, la météo, les 4 coins (Voir annexe 3) ...
- Ensuite un outil d'évaluation est distribué aux familles deux fois par an. Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressées aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et de s'en servir comme support discuter avec eux, de ce qu'ils vivent sur les accueils de loisirs. (Voir annexe I)
- Une ou deux rencontres se feront dans l'année entre l'équipe de direction et les animateurs en individuel. Lors de cet entretien, l'animateur pourra exprimer ses souhaits, ses idées, ses ressentis et ses projets d'animation en cours.

7 / ACTIONS À MENER

ALSH (mercredi)

Dans le cadre du plan mercredi, des jeux sportifs, culturels et artistiques, seront proposés le matin. L'après-midi sera consacrée à des espaces de jeux ludiques et autonomes. Des partenariats avec des associations locales seront créés pour intervenir sur ces temps.

Il sera proposé un espace devoir pour les enfants volontaires souhaitant faire leurs devoirs sur le temps du soir.

Des projets transversaux seront proposés. Sensibilisation à l'environnement, écosystème, des ateliers centre avec l'ALSH José Marie Curie à Perpignan sur des projets communs.

Il sera proposé aussi un service d'accompagnement des enfants aux différentes associations sportives et culturelles auxquels ils sont inscrits, mais ne pourront pas être récupérés après la séance pour revenir à l'ALSH. Les familles devront trouver des solutions de retour.

Des actions passerelles avec l'ALSH maternelle de Thuir et le point information jeunesse de Thuir interviendront ponctuellement dans l'année autour de rencontre à thème et de sortie.

Extrascolaire ALSH (vacances)

- Projet intergénérationnel
- Grand jeux (Rallye photo...).
- Sorties culturelles, ludiques,
- Projet Valmanya en été, avec les centres de loisirs de Banyuls et Trouillas.
- Mini camp de 3 jours Vinça.

Des actions passerelles avec l'ALSH maternelle de Thuir et le point information jeunesse de Thuir interviendront ponctuellement dans l'année autour de rencontre à thème et de sortie (cinéma, grand jeu inter centre...)

HORAIRE JOURNÉE TYPE

LES PETITES VACANCES ET LES MERCREDIS

- Inscription par semaine du lundi au vendredi, soit en journée complète soit en demi-journées avec ou sans repas.
- **Horaires d'ouverture :**
 - Journée de 7h30 à 18h00
 - Demi Journée matin avec Repas : de 7h30 à 13h30 ou après-midi : de 12h00 à 18h00
 - Demi Journée matin sans Repas : de 7h30 à 12h00 ou après-midi : de 13h30 à 18h00

LES GRANDES VACANCES :

- Inscription par semaine du lundi au vendredi
- Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h00
- Uniquement journée complète

9 / L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe est composée d'un directeur BPJEPS LTP, d'une adjointe de direction BAFD, et d'animatrices et animateurs BAFA, CQP, BPJEPS Sportif en nombre proportionnels aux effectifs. Chaque animateur disposera d'une liste nominative de son groupe d'enfants.

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignement sur les enfants, consignes de sécurités, élaboration du programme, ...)

Chaque animateur devra changer de groupe d'enfants à chaque cycle. Les animateurs doivent être polyvalents (possibilité de changer de groupe au dernier moment).

10/ TAUX RÉGLEMENTAIRES D'ENCADREMENT

Extrascolaire mercredis et vacances

- 1 adulte pour 14 mineurs de plus de 6 ans le mercredi
- 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans les vacances

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

II / RÔLE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le rôle de l'équipe de direction est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs, conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la Ligue de l'Enseignement

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALAE et du périscolaire.
- Gérer l'ensemble des intervenants et faire appliquer l'ensemble des règles qui régissent un accueil collectif de mineurs, et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux.
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

Les objectifs de l'équipe de direction seront :

- Créer une cohésion d'équipe
- Remotiver l'ensemble des équipes
- Créer un climat de confiance

Permettre aux animateurs de travailler en binôme, ces équipes pourront être modifiées en fonction des projets, des activités, du niveau des classes, cela permettra aussi un brassage des animateurs.

Mettre en place et animer les réunions de début de cycles de façon interactive et innovante.

12 / ROLE DES ANIMATEURS

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Aucun propos raciste, sexiste, ainsi qu'une quelconque opinion politique, religieuse ou bien idéologique, ne seront tolérées. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée
- Il suit scrupuleusement les consignes du directeur
- Il n'utilise pas son portable

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.
- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.
- Les divergences entre animateurs se font en privée, et /ou lors des réunions hebdo- madaire.

13/ SANTE

L'infirmerie se situe dans au rez-de-chaussée de l'école primaire Jules Ferry durant le périscolaire et dans le bureau du directeur durant le périscolaire des mercredis et l'extrascolaire les vacances. Ces espaces contiennent :

- 1 lit
- Le registre sanitaire
- La pharmacie centrale
- Les PAI
- Les ordonnances

Chaque périscolaire à sa propre pharmacie et l'animateur référent santé veille à son réapprovisionnement. Chaque animateur doit aussi écrire dans le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura faits dans la journée.

Pour le suivi sanitaire y faut que l'animateur référent santé est le PSCI. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

Constitution pharmacie :

- Gants usage unique
- Compresse stérile
- Pansement
- Ciseau
- Pince écharde
- Bande
- Sparadrap
- Petite poche de poubelle
- Aspi venin
- Thermomètre frontal
- Sérum physiologique
- Désinfectant sans alcool
- Gel hydro alcoolique
- Thermomètre frontal lazer

Les cas particuliers en cas d'accident

En cas d'accident, type petit bobo :

Plusieurs trousse à pharmacie seront disposées aux deux écoles périscolaires et à l'extrascolaire.

Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours

14 / LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS

Les dossiers animateurs doivent être composé de :

- Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Que les vaccins sont à jour »
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Fiche de renseignement.

Les dossiers des enfants doivent être composé de :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Le règlement intérieur signé
- Attestation d'assurance civile

15/ À SAVOIR

Afin d'entretenir de bonnes relations avec toutes les personnes autour de cette structure, nous invitons le personnel de service systématiquement à une des réunions de préparation. Pour qu'elles fassent partie intégrante de la mise en place du projet. Que ce soit les enfants, les animateurs, l'équipe de direction ou même les parents, certaines règles sont à respecter pour le bon fonctionnement de la structure. Pour les parents, le règlement intérieur établis par le service enfance de la communauté des communes des Aspres est à respecter.

16/ PROTOCOLE

COVID-19 :

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, un protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs a été établi par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour l'année 2022/2023. Accompagné d'un document sur la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des personnes contacts à risque et des clusters dans les accueils collectifs de mineur.

L'ensemble des documents sont disponible dans les accueils collectifs de mineurs.

Les déplacements :

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- Connaître les effectifs par groupe et général.
- Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie- tout, numéros d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.
- Prévoir les collations et les goûters
- Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée
- Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 5 pour les – de 6 ans et 1 pour 8 pour les + de 6 ans.

A pied :

Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir deux animateurs pour tout trajet hors de l'ALSH.

Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le rang des enfants par deux, un animateur devant un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.

Respecter le taux d'encadrement.

En bus :

Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier qui vérifie que c'est le bon bus auprès du chauffeur qui vérifie les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la montée, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.

Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.

Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. (Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires ...)

Avant le départ, donner les effectifs au chauffeur.

FICHE DE POSTE ANIMATEUR

DÉFINITION DU POSTE

L'animateur encadre la vie collective et la vie quotidienne, il organise des activités sportives, culturelles ou ludiques visant des objectifs spécifiques pour le public auprès duquel il intervient.

MISSIONS DU POSTE

- Créer du lien avec le public accueilli
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités et projets d'animation dans le cadre du projet pédagogique
- Prévoir les modalités d'organisation pratiques des animations
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- Réaliser les bilans et évaluations des projets
- Travailler avec les partenaires
- Gérer et organiser la vie quotidienne

DIPLÔME REQUIS

Sans diplôme / BAFA/ BPJEPS/ ou équivalent
Selon le poste : PSC I / SB/ ou équivalent

COMPÉTENCES REQUISES - SAVOIR

- Connaissance de la réglementation
- Connaissance des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance des techniques pédagogiques
- Connaissance des caractéristiques des publics et psychologie de l'enfant
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Connaissance des différents niveaux de projet

SAVOIR FAIRE

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des mineurs
- Capacité à la rédaction, mise en œuvre et évaluation de projets d'animation
- Capacité à informer les parents sur l'organisation de la structure et présenter le programme des activités aux enfants
- Capacité à organiser ou adapter la séance d'animation selon le déroulement de la journée
- Capacité à préparer l'espace d'animation et guider les participants tout au long de la séance
- Surveiller le déroulement de l'activité et veiller au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale
- Capacité à promouvoir l'éducation au développement durable
- Capacité à repérer les difficultés ou problèmes d'un enfant, intervenir ou informer le directeur, les parents
- Capacité à surveiller les actes de la vie quotidienne
- Capacité à recenser les besoins de suivi sanitaire d'enfants (traitement en cours, ...) et contrôler l'application des consignes médicales (selon le poste)

SAVOIR ÊTRE

- Ponctualité
- Rigueur et exemplarité
- Créativité

- Bienveillance
- Capacité d'écoute
- Sens des responsabilités

- Capacité à prendre du recul
- Autonomie



Centre de loisirs Thuir Primaire



Évaluation Questionnaire

Cette enquête a pour but de faire évoluer le fonctionnement du centre de loisirs maternel, en tenant compte de votre avis et de celui de votre l'enfant.

Nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire à l'accueil de loisirs ou à la Communauté de Communes des Aspres (Immeuble Multifonction C. Bourquin allée Capedellayre).

LES ACTIVITÉS

• Êtes-vous satisfaits des activités proposées par le centre ?

- Très satisfaisant Satisfaisant Moyennement satisfaisant Pas satisfaisant

• Sur les points ci-dessous

- La variété des activités : Oui Non
- La qualité des activités : Oui Non
- L'adaptabilité des activités par rapport à votre enfant : Oui Non
- Remarques :

.....
.....
.....

• Quelles sont les activités favorites de votre enfant :

.....
.....

• Quelles sont les types d'activités que vous et votre enfant aimeriez que le centre organise ?

- Activités sportives Activités nature (Jardinage, promenade...) Activités artistiques

Autres, précisez ?

.....

LA COMMUNICATION

• Etes-vous assez informés de la vie du centre ? Oui Non

Si oui par quels moyens :

.....

• Que pensez-vous du moment de l'accueil, matin ou soir. (Pour vous et votre enfant) ?

• Etes-vous assez informés de la vie du centre ? Oui Non

• Votre enfant est-il content de venir au centre ? Oui Non

Sinon que lui manque-t-il ?

.....

Merci de nous préciser les axes d'améliorations souhaitées :

.....

VACANCES DE TOUSSAINT

ACCUEIL DE LOISIRS THUIR PRIMAIRE

6-10 ANS

DU 24 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2022

		Lundi 24/10	Mardi 25/10	Mercredi 26/10	Jeudi 27/10	Vendredi 28/10
Primaire	Matin	PEINTURE À VITRE PÉTANQUE JE TE VOIS JEUX « COLO » ACTIVITÉ EN ATELIER	ESCAPE GAME JOURNÉE MUSIQUE : BLIND TEST / JUST DANCE / KARAOKÉ	SORTIE	DÉCORS ÉCLAIRÉS ATELIER POTAGER INITIATION AUX ÉCHECS ATELIER FLEUR	CINEMA
	Après-midi	DÉCORATION DU CENTRE TIR À L'ARC	FAIS-MOI PEUR JEUX « COLO »		CHAUVE-SOURIS TOURNOIS D'ÉCHECS ATELIERS ZEN PERLES JEUX « COLO »	CASINO KERMESSA HALLOWEEN GRAND JEU

		Lundi 31/10	Mardi 01/11	Mercredi 02/11	Jeudi 03/11	Vendredi 04/11
Primaire	Matin	CUISINE TIR À L'ARC BAGUETTES MAGIQUES ATELIER COURONNE	FÉRIÉ	SORTIE	AGAMOGRAPHE ATELIER PÂTISSERIE CURLING DÉFILÉ FASHION WEEK	FÊTE DU CENTRE/ BOOM MAQUILLAGE TATOUAGE ÉPHÉMÈRE GRAND JEU
	Après-midi	QUIZ MEXIQUE PARCOURS D'HALLOWEEN CAVES BYRRH BAGUETTES MAGIQUES ACTIVITÉS MANUELLES			LANTERNES GOÛTER SPÉCIAL CINÉMA BALLE AMÉRICAINE	

Centre de loisirs de Thuir
 Directeur : KASDI LOUNÉS 06 46 06 08 56



ANNEXE

Évaluation météo avec les enfants

Évaluation météo avec les enfants

Critères				Commentaires
Se sont-ils investis ?				
Ont-ils envie de participer au projet ?				

Évaluation des objectifs opérationnels du projet

Objectif général :

Objectifs opérationnels :

Ont-ils pris des initiatives ?				
Ont-ils été force de propositions ?				
La préparation de l'activité est t - elle prête ?				

Auto-évaluation

Le temps de la séance était suffisant ?				
Le matériel est-il adapté et suffisant ?				
Le lieu de la séance est-il adapté ?				
Ai-je géré mon temps ?				
Ai-je pu m'adapter aux imprévus ?				
Ai-je pris en compte l'enfant dans le groupe ? Ai-je pris en compte les envies-besoins-attentes des enfants ?				
Ai-je respecté la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant ?				
Est-ce que l'organisation était bien anticipée ?				
Ai-je été impliquée ?				
Ai-je créé un espace d'imaginaire ?				

Service enfance de la communauté de communes des Aspès

Immeuble Christian Bourquin
2 allée Hector Capdellayre
66300 Thuir

Téléphone : Gonzalez Georges 04 68 53 21 87

Mail : g.gonzalez@cc-aspres.fr

Site web : www.cc-aspres.fr

Pour consulter les programmes d'activités des vacances et des mercredis, les tarifs et le règlement intérieur, rendez-vous sur www.cc-aspres.fr

Ligue de l'Enseignement
Fédération des Pyrénées Orientales
1 rue Doutres

66 000 PERPIGNAN Téléphone : 04.68.08.11.11

Fax : 04-68-67-58-02

mail: fol66@laligue.org

Site web: <http://laligue66.org/>

Centre de loisirs Thuir Primaire :

Pour les enfants de 6 à 11 ans

Adresse : Lieu-dit Léon Blum, chemin de Salaou,
66300 Thuir

Contact Directeur :

KASDI LOUNES 06 46 06 08 56 / lounes.kasdi@laligue66.org

